

Renouvellement du label « Itinéraire culturel européen » pour l'association CARP

1 DOCUMENT - Publié le 16 juin 2022

Le Conseil de l'Europe renouvelle le label « Itinéraire culturel européen » à l'association CARP (Chemins de l'art rupestre préhistorique)



20220706_CP_Label_Itineraire_Culturel.pdf
(.pdf, 102,1 Ko)



TÉLÉCHARGER

Le Conseil de l'Europe vient de renouveler, pour trois ans supplémentaires, le label « Itinéraire culturel européen » à l'association CARP (Chemins de l'art rupestre préhistorique), présidée par Germinal Peiro.

Cette décision fait suite à l'audition de Germinal Peiro au siège de l'Institut des itinéraires culturels européens le 6 mai dernier, au cours de laquelle il avait pu défendre, pour le compte de l'ensemble des membres du réseau (une quarantaine d'entités, 151 sites d'art rupestre, dont 9 sont déclarés patrimoine mondial par l'Unesco, répartis sur 8 pays membres), la dynamique, la force et la volonté commune de ce grand réseau international.

En renouvelant ce label au réseau CARP, qui pouvait s'en prévaloir depuis 2010, la Commission européenne vient confirmer la qualité du travail développé par CARP et la capacité des sites qui le composent à animer, valoriser et transmettre les valeurs patrimoniales de l'art pariétal.

Cette nouvelle reconnaissance officielle, dont se félicitent tous les acteurs du réseau CARP, vient renforcer le réseau et le travail commun effectué. Elle souligne également l'immense potentiel que ce réseau peut offrir en termes de promotion de nos sites archéologiques et de développement de nos territoires.